

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale**  
lundi 13 mars 2023 - 18 h15

**PROCÈS-VERBAL de SÉANCE**

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h15, puis procède à l'appel des Membres

<b>Date de convocation : 8 mars 2023</b>	
<b>Présents</b>	Mmes BOBO (arrivée à 18h18), BRUN, CANE, DAVILA, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, RAZAFIMBAHINY, SEVERAC (arrivée à 18h27), SIMÉON, VITET MM. FEDOU, SEVERAC
<b>Procurations</b>	<b>Mme / M.</b>
	Mme LEMIRE
	Mme RIPOLL
	Mme MAINGAULT
	<b>a donné procuration à</b>
	Mme SEVERAC
	Mme SIMÉON
	Mme DURIER
<b>Absente excusée</b>	Mmes DUBOIS
<b>Présidente</b>	Mme SIMÉON
<b>Secrétaire</b>	Mme LACOSTE
<b>Personnel administratif</b>	La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Directeur Financier de la Mairie, le Directeur de Projets Educatifs et Sociaux, la Responsable du Pôle Social
<b>Ordre du jour</b>	1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration 3 - Rapport d'orientations budgétaires 2023 4 - Modification du Règlement Intérieur du CCAS et des aides facultatives - chapitre Commission Permanente 5 - Aide facultative au BAFA - Convention de partenariat 2023 6 - Aide facultative au Microcrédit 7 - Repas des aînés - Bilan de la manifestation 8 - Activités de « La Mosaïque des Partages » 9 - Personnel CCAS - Modification du forfait mobilités durables 10 - Personnel CCAS - Modification des modalités du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 11 - Décisions de la Commission Permanente. Conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

**Mme la Présidente** : je vous propose dans un premier temps de désigner le secrétaire de séance. Numéro un, Madame LACOSTE.

**Madame LACOSTE** : c'est sûr, je ne manque pas de moralité au moins.

**Mme la Présidente** : non, ça va aller.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme LACOSTE en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	12	
	Contre		
	Abstention		

**2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022**

**Mme la Présidente** : avez-vous des remarques sur ce procès-verbal ?

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022			
VOTE	Pour	12	
	Contre		
	Abstention		

**3 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

**Mme la Présidente** : le gros morceau, enfin si on peut dire ça comme ça, d'aujourd'hui c'est le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023. Vous avez tous eu le document qui vous a été envoyé. Il y a une partie qui traite du contexte international, puis on se rapproche de Fonsorbes en parlant local. Le Directeur Financier de la Mairie de Fonsorbes nous a préparé un « PowerPoint » très rapide, qui ne reprend pas l'intégralité des documents du rapport.

Arrivée de Mme BOBO (à 18h18)

Le contexte, que malheureusement on ne peut pas méconnaître, le contexte géopolitique, le contexte mondial qui est ce qu'il est, avec la guerre en Ukraine, etc ... En France, ce qui est notable, c'est l'inflation, qui est sur un an à 6,20 % et dont il est dit que malheureusement, notamment sur les denrées alimentaires, elle devrait être majorée dans les semaines ou les mois qui viennent. On espère que ça ne sera pas le cas, mais sans certitude. On a parlé également difficultés pouvoir d'achat et on a parlé également, sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), tout ce qui concerne l'emploi, avec notamment sur Fonsorbes les 870 demandeurs d'emploi. Il me semble qu'il y en a 400 et quelques qui relèvent de la catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont eu aucun emploi dans les semaines ou les mois qui ont précédé. Il a été question également sur Fonsorbes, des logements sociaux. Pour mémoire, le parc logement social représente environ 782 logements sociaux, représentant 14,51 % du nombre de logements sur Fonsorbes, avec une évolution des demandes d'une année sur l'autre. Vous avez vu également le détail sur ce qui concerne le contexte social général et Fonsorbais. Les tableaux qui vous ont été fournis sur la situation du CCAS, on parle recettes et on parle dépenses bien entendu. L'évolution des recettes de 2020 à 2024, on voit la croissance régulière des recettes du CCAS, puisque d'une année sur l'autre il y a une majoration de la subvention affectée par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), sachant que c'est cette subvention qui représente la recette la plus importante pour le CCAS et qui lui permet de fonctionner. Il y a, à la fois les subventions. Ce que l'on voit également, c'est le produit des services. Il y a tout ce qui relève du Portage des Repas, les animations etc ..., chaque fois que l'on demande aux Fonsorbais de participer financièrement à une des actions portées par le CCAS. En ce qui concerne les recettes, la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales est bien entendu là-dedans.

Sur les dépenses, il y a eu le détail, notamment, des différentes lignes budgétaires. Ce qui augmente de façon très importante cette année, comme sur le budget communal, c'est le coût de l'énergie. Ce qu'on appelle le « 011 », que l'augmentation est très significative. On a tablé sur le fait que peut-être en 2024 ça serait différent dans le sens où au Centre Communal d'Action Sociale c'est de l'électricité. Notre contrat électricité est signé pour un an. Ce que l'on peut espérer, c'est qu'en 2024 le coup de l'électricité baisse et qu'en plus on ait diminué nos dépenses, sachant que vous verrez, dans le cadre de l'investissement on a prévu, on est en train de faire une étude de faisabilité, pour voir s'il est possible de mettre des panneaux solaires sur un des deux bâtiments, ou le Centre Social ou le Centre Communal d'Action Sociale ou peut-être même, qui sait, sur les deux. L'étude est en cours, pour l'instant, on n'a pas la réponse des services concernant cette faisabilité.

Les charges de personnel également augmentent. Alors c'est vrai que le personnel ça augmente de façon naturelle. On en a déjà parlé, il y a le glissement lié à cette technicité, il y a également le fait qu'en 2023 on prend sur l'année pleine l'augmentation du point d'indice de 3,5 % qui a été décidée l'année dernière par le gouvernement. Alors c'est vrai que ce n'est pas neutre pour nous, ce n'est pas neutre pour les agents aussi parce que la revalorisation du point n'avait pas été revue depuis maintenant plusieurs années, c'est justifié, c'est légitime, surtout quand on voit le contexte inflation que bien entendu, nos agents prennent également de plein fouet.

C'est important également sur ce qui concerne le volet Ressources Humaines (RH), mais peut-être Philippe va le détailler davantage, sur le fait que l'on renforce les services avec plus d'heures d'agents sur le CCAS, c'est vrai que leurs présences permet d'assurer une meilleure prise en charge des administrés lorsqu'il s'agit du Centre Communal d'Action Sociale ou une meilleure qualité d'animation lorsqu'il s'agit du Centre Social. Donc ça participe aussi à la qualité de service proposé par le Centre Communal d'Action Sociale.

Dans les dépenses de fonctionnement, vous avez vu le détail, les animations etc ... Il y a bien entendu également les aides. Je crois que vous avez prévu un petit focus sur les aides. Je ne sais pas si vous vous souvenez, les aides, vous les connaissez, la liste des aides qui sont proposées par le Centre Communal d'Action Sociale et c'est vrai que nous avons tous remarqué, au fil de l'année passée, que nous ne consommions pas l'intégralité du budget « aide ». Nous avons convenu ensemble du fait de pouvoir le baisser en 2023. Sachant qu'on va être quand même extrêmement vigilants, parce que la demande d'aide peut augmenter au fil de l'année. Cette année on a mis 30 000 €, bien entendu, c'est une ligne que nous augmenterons. On va être extrêmement vigilants là-dessus, on fera ce qui est nécessaire de faire pour l'augmenter au cours de l'année.

Les activités, on les maintient. Sauf qu'on ne va fort probablement pas faire la sortie en septembre, on va la remplacer par un autre type d'animation qu'on a déjà fait. Ça sera fort probablement un goûter dansant, ou quelque chose de cet ordre-là.

La dette baisse régulièrement, bien entendu, puisqu'on rembourse les annuités, etc .... On envisage cette année, si tenté que nous puissions réaliser techniquement la pose de panneaux photovoltaïques, le coût en serait estimé autour de 50 000 € par les services. Nous envisageons de faire un emprunt de 49 500 €, ça c'est sur le budget investissement, on va attendre d'avoir la certitude que l'on peut le faire, qu'on peut poser les panneaux. C'est une dette qui est très raisonnable, de toute façon on est très vigilants là-dessus.

Les Ressources Humaines, c'est ce que je disais tout à l'heure, ce qui est important c'est d'accompagner les services et les agents en poste avec un renforcement des moyens.

Merci de votre attention et place au débat. J'ai essayé de faire un résumé rapide de notre Rapport d'Orientations Budgétaires qui donne quand même une idée assez précise de ce que va être le budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale. La parole est à vous.

**M. FEDOU** : notre intervention va se passer à peu près pareil, sur le contexte national et après local. C'est vrai que depuis deux ans, les budgets sont impactés par différentes crises, COVID, crise sanitaire, crise Ukrainienne, conflits géopolitiques qui impactent fortement les finances publiques. Une inflation à 6,2 et une accélération des prix dans la grande distribution plongeant certains foyers Fonsorbais dans la plus grande précarité. Ce rapport démontre que la précarité est installée dans notre pays avec aujourd'hui près de 300 000 personnes sans domicile, alors que notre Président Macron avait annoncé, pendant sa campagne de 2017, plus aucun sans abris dans la rue avant la fin du mandat 2022. Cette inflation croissante risque d'avoir un effet néfaste sur la consommation, ce qui va indirectement impacter notre production et notre économie. Le taux de chômage risque d'évoluer dans le mauvais sens, ce qui génère des dépenses supplémentaires dans nos collectivités et nos CCAS.

Au point de vu local, on s'aperçoit que 870 personnes sont au chômage sur Fonsorbes, soit 7,2 % de la population. Cela montre bien que notre bassin de vie est dépourvu d'emplois et de moyens de transport, d'où une révision du SCOT s'impose comme annoncé en Conseil Municipal de la semaine dernière. Notre capacité ou volonté de construction de logements sociaux est bien en deçà des objectifs imposés par la Loi SRU. Nous sommes ainsi dans l'obligation de payer une amende de 30 000 €, avec seulement 14,5 % de construction de logements, au lieu de 20 % imposés par la loi. Le PLH intercommunal prévoit une augmentation de ces constructions, nous devons donc avoir une politique nettement plus ambitieuse de construction ou de rénovation de logements sociaux. En 2022 nous avons eu certes un surcroît de dossiers CORAFIN, mais les sommes distribuées restent malgré tout en deçà des lignes budgétaires prévues. Notre groupe tient à souligner le soutien aux différentes associations caritatives de la Commune, Les Restos du Cœur, l'Épicerie Sociale, le Secours Catholique, par le don en numéraire fait, ainsi qu'à l'association SAKADO pour le prêt de salle et matériels. Il faut mettre à l'honneur ces diverses associations qui œuvrent au quotidien pour les familles les plus précaires de la ville.

Au niveau des recettes de fonctionnement, une nouvelle augmentation de la subvention du CCAS de 25 000 € est prévue pour financer plutôt les RH et non les besoins d'utilisateurs comme l'indique le rapport. Une augmentation du nombre de bénéficiaires Portage des Repas a été enregistrée, nous espérons très vivement que ce service perdure malgré l'augmentation du coût, surtout en cette période de forte inflation.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, l'augmentation du coût du service de Portage des repas aura un impact sur nos dépenses de fonctionnement 2023. Nous resterons vigilants sur les conditions d'attribution du futur marché s'il y a, et nous resterons vigilants sur l'augmentation du coût à prévoir.

Les nouvelles aides en 2022, Coupons Activités Séniors, permis et BAFA sont de belles avancées, même si ces dernières ne sont pas assez demandées à notre sens. Nous souhaiterions que les campagnes de communication à destination de ces publics soient engagées en 2023 et visibles de tous.

Vous parlez dans ce rapport de la mise en place d'une navette municipale, dont les contours doivent être encore éclaircis, car à la dernière Commission de présentation, nous avons apporté des modifications à ce projet. Notre groupe vous demande d'étudier sérieusement la possibilité d'élargir à l'ensemble des Fonsorbais, afin de proposer un vrai service social à tous, sans discrimination d'âge. Nous pensons que le règlement d'utilisation a été basé sur des conditions financières, plus de 65 ans, etc.... Nous demanderons donc, que soit présenté un coût réel analytique de cette navette pour le CCAS. Aucune prévision financière fléchée vers des axes d'améliorations décrits dans l'analyse des besoins sociaux, seront-elles noyées dans l'ensemble du budget ou apparaîtront-elles sur quelques lignes spécifiques.

Concernant le volet Ressources Humaines, l'évolution des charges de personnel s'explique par l'augmentation du point d'indice qui est une très bonne nouvelle pour les agents en cette période d'inflation grandissante. Quand pensez-vous mettre en place le complément de traitement indiciaire du SEGUR pour les agents du CCAS. Combien d'agents seraient impactés. Avez-vous fait effectuer un chiffrage sur ce rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour information, cela représente 49 points d'indice. Notre groupe revendique depuis 2020 l'embauche d'une assistante sociale au sein du CCAS, pour prendre en charge les familles les plus précaires et aller au contact des habitants des différents quartiers avec un véhicule identifiable communal pour tenter de vaincre l'isolement.

Au niveau investissement, notre groupe se réjouit que l'installation de panneaux photovoltaïques soit prévue au niveau des bâtiments du CCAS. Mais il aurait pu être intégré à l'extension pour montrer l'intérêt que vous portez sur le volet développement durable. Est-ce que la création d'une Maison de Proximité dans les locaux de la MDS du Département est prévue, des discussions sont-elles en cours. Pas de ligne budgétaire sur la refonte du site du CCAS. Merci pour votre écoute.

**Mme la Présidente** : je peux répondre sur quelques points. Je pense qu'on est d'accord sur l'analyse générale qu'on fait du Rapport d'Orientations Budgétaires. Sur la navette, elle ne sera pas portée par le CCAS, elle sera portée par la Commune en fait. Donc elle n'impacte pas le budget CCAS.

**M. FEDOU** : oui, oui, ça on l'a bien compris. Mais en fait, ce qu'on demanderait, c'est avoir en fin d'année un coût analytique, savoir combien ça coûte.

**Mme la Présidente** : oui bien sûr, ça ne pose pas de problème. On est partis, nous dans l'idée, me semble-t-il, de deux demi-journées, tu m'arrêtes si me trompe, Christine, ... trois demi-journées, avec dans un premier temps cibler plus de 65, mais, c'est possible d'élargir. On verra en fonction de la demande comment ça se passe et comment on organise au mieux ce service-là. Mais pourquoi pas. Moi je n'ai pas d'opposition systématique au fait de l'élargir à des familles qui pourraient en avoir besoin et qui ne sont pas motorisées.

**Mme LACOSTE** : c'est ce qu'on a déjà dit en Commission Permanente la semaine dernière.

**M. FEDOU** : on est là pour en discuter, c'est les orientations budgétaires, donc autant ....

**Mme LACOSTE** : oui, mais on s'est vus la semaine dernière, on en a discuté. Ce débat on l'a déjà eu, je vous avais fait cette réponse-là, de commencer par ces populations-là et voir de quelle manière on peut évoluer, parce que je préfère qu'on parte petit et qu'on élargisse notre offre, plutôt qu'on parte trop large et qu'on soit obligés de la diminuer ou qu'on n'arrive pas à s'en sortir. Je préfère aller dans ce sens-là.

**M. FEDOU** : j'entends bien, sachant qu'en Commission on est un certain nombre, ici on est toute la représentativité du Conseil d'Administration, autant le dire à tout le monde et après on est sur le débat d'orientations budgétaires.

**Mme LACOSTE** : mais il n'y a pas de souci. Vous en parlez, je vous redonne la réponse. Vous refaites la question, je vous refais la réponse.

**Mme la Présidente** : pour ceux qui n'ont pas participé à la Commission, c'est un agent Mairie qui conduira la navette.

Vous avez parlé Assistante Sociale. Alors les Assistantes Sociales, normalement, c'est l'affaire du Conseil Départemental. Que le Conseil Départemental fasse « son job ».

Vous avez parlé Maison De Proximité (MDP), moi je vais vous parler aussi Maison Des Solidarités (MDS). C'est un sujet que j'ai abordé lorsque le Président VINCINI est venu à Fonsorbes, je lui en ai parlé. Il a été très surpris d'apprendre qu'il y avait un local qui appartenait au Département, qui était quasiment neuf, puisqu'il doit avoir « à tout casser », pardon pour le « à tout casser », qui doit avoir aux environs de 10, 15 ans, de cet ordre-là, une quinzaine d'années et qui n'est quasiment pas occupé. On a posé la question en cours de rendez-vous avec le Président VINCINI, savoir aujourd'hui, quels services du Département l'utilise, en l'occurrence il y a une consultation Protection Maternelle Infantile une demi-journée par semaine. Le reste du temps, le bâtiment est vide. Je sais qu'en quittant la Mairie, le Président s'y est arrêté pour voir quels étaient ces locaux. Il m'a dit qu'il nous donnerait des informations. J'attends un retour sur les deux sujets, la MDS, puisqu'il estime qu'aujourd'hui la MDS de Frouzins, du fait qu'elle dessert 120 000 habitants me semble-t-il, ne fonctionne pas, c'est trop gros. Ils envisagent un redécoupage de la MDS de Frouzins. Ça ne serait pas mal que le découpage passe avec un pôle MDS sur Fonsorbes, compte tenu de ce que nous représentons en terme de nombre d'habitants. Il y a Saint-Lys, enfin le territoire qui pourrait être desservi par cette MDS-là est suffisamment conséquent me semble-t-il. Je sais que c'est en cours de réflexion au Département.

**M. FEDOU** : d'où ma question, parce que j'avais les mêmes informations.

**Mme la Présidente** : parfait. C'était les réponses que je voulais vous faire, sur le reste je crois qu'il n'y avait rien de particulier.

**M. FEDOU** : peut-être sur le volet RH.

**Mme la Présidente** : sur le volet RH, Philippe.

**M. SEVERAC** : Deux points. Les RH évidemment.

Sur la question du logement social. C'est vrai que nous sommes en retard par-rapport à l'obligation qui est faite par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) d'atteindre les 20 % de logement social, quand on est à 14,5 dans ces eaux-là. Jusqu'à présent, Fonsorbes a bénéficié d'une exonération d'avoir à remplir ces conditions, parce qu'il n'y avait pas assez d'emplois sur notre territoire et des modalités de mobilité insuffisantes. Ça n'a pas fondamentalement changé, d'ailleurs aujourd'hui, même si le Préfet envisage de nous soumettre à la rigueur de la loi, il y a la fameuse amende, qu'on a chiffré à 30 000 € et qu'on n'a pas eu encore la notification. On est en train quand même de réfléchir à la question de la mise en place des contrats de mixité sociale avec l'Etat et avec le Muretain Agglo, soit la Commune, soit avec les autres. Mais les contrats de mixité sociale étant un contrat d'engagement de moyens et permettant une révision ou un allègement des obligations en terme de pourcentage imposé, enfin en tous cas de délier un peu plus dans le temps les obligations à remplir. C'est un travail qui va s'engager, les contrats étant triennaux, ce qui est donc 2023 – 2025 pour ceux qui viennent. Mais ça pose quand même la problématique que vous avez évoqué sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et sur le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la grande agglomération Toulousaine, dans laquelle Fonsorbes fait partie, ainsi que le Muretain Agglo, le SICOVAL, toutes les grandes agglomérations autour de Toulouse, qui est en cours de révision, et qui doit fixer justement les principes de mise en œuvre de cet objectif du Zéro Artificialisation Nette, qui est un objectif que le pays doit atteindre à l'horizon 2050. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, il faudra que toutes décisions d'artificialisation du sol soient compensées par une opération de re-végétalisation, de renaturation, puisque c'est un concept Zéro Artificialisation Nette. Quand il y en a d'un côté, il faudra que de l'autre il y ait des compensations. Il y a des étapes qui sont prévues, là on est dans la phase 2021 – 2031, où l'objectif est de réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de 50 % par-rapport aux 10 ans précédents. Fonsorbes avait consommé 47 hectares dans les années précédentes. Si on appliquait mécaniquement, justement le SCOT est en train de discuter de comment l'application va se faire, on aurait entre 20 – 24 hectares encore à urbaniser éventuellement.

Mais si on veut produire du logement, effectivement, la question va se poser d'urbaniser de nouvelles zones ou d'arriver à reconstruire la ville sur la ville, bien qu'on n'ait pas chez nous beaucoup de friches à exploiter, en tous cas c'est un sujet majeur de préoccupation des collectivités à l'heure actuelle.

Sur les Ressources Humaines, je n'ai pas voulu revenir sur le détail que vous avez dans le ROB, effectivement, côté CCAS, l'an dernier on augmentait de 4,88, presque 5 % les dépenses budgétaires, en grande partie liées aux mesures gouvernementales que l'on rappelait, notamment à l'augmentation du point d'indice de 3,5 % mais il y en a d'autres aussi, des revalorisations des catégories C, du niveau du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance). Il y avait aussi une augmentation d'heures propre à notre CCAS, et ces mesures qui ont été prises en cours d'année, évidemment se prolongent et continuent à impacter le budget 2023 avec l'effet année pleine. Cette année, la prévision budgétaire, avec la volonté à la fois d'accompagner les services, les agents et de renforcer les moyens, va se traduire par une hausse de plus de 14 % de ce volet RH. En prenant en compte, bien sûr tout cet effet année pleine, les effets GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire les augmentations d'échelons, l'avancement de grade, la titularisation d'un agent au poste de Rédacteur. Elle prend aussi en compte le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) dont a parlé Franck, qui a été mis en place à la suite du SEGUR de la santé, élargi à la Fonction Publique Territoriale. Nous avons un agent concerné, parce qu'il faut que les personnels qui ont droit au CTI exercent à titre principal des fonctions d'accompagnement sociaux éducatif, à titre principal, c'est-à-dire à plus de 50 % de leur temps et qui soient en CCAS ou autre. Cette revalorisation est rétroactive, elle interviendra à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 comme prévu dans les textes, c'est-à-dire avec presque un an de rétroactivité, mais c'est prévu dans la hausse budgétaire. Il y a aussi la nomination d'un agent qui est actuellement au CCAS sur le poste de responsable adjoint. La régularisation d'un poste d'un agent qui fait fonction, qui travaille au CCAS depuis déjà un peu plus d'un an, il va donc intégrer les effectifs du CCAS.

*Arrivée de Mme SEVERAC à 18h27*

Il y a un autre agent qui a demandé à changer de service, qui est donc un autre agent Communal, qui va intégrer le CCAS en remplacement d'un agent Mairie, mais qui était mis à disposition, pour une partie, je crois 20h, ou 24h par semaine, qui a donc été récupéré par le service accueil de la Mairie, et ça se traduira par une augmentation d'heures, au final, mise à disposition du CCAS. Je passe sur la révision de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions de d'Expertise) ou même du forfait mobilités durables qu'on va voir tout à l'heure, qui sont des éléments d'amélioration de la situation des agents communaux et donc du CCAS de la même manière. Ça fait, qu'effectivement, le budget RH est en augmentation, c'est le premier poste budgétaire du CCAS aussi, c'est normal, c'est bien légitime, c'est un investissement humain qui est important, au service de nos concitoyens et au service de la Collectivité et c'est dans ce sens qu'il faut le voir. Alors ça se traduit certes par une hausse de la subvention de la municipalité, pour donner au CCAS les moyens de gérer cela. Ça va se traduire aussi par un moindre retour du CCAS vers la Mairie sur le chapitre des mises à disposition, puisqu'il y a un certain nombre d'agents, pour une partie qui sont facturés au CCAS, pour la partie de travail qui correspond, là il y en aura moins puisqu'on a récupéré un agent. Je pense que c'est important, et aussi en profiter pour remercier l'ensemble des agents du CCAS, comme on l'a fait pour ceux de la collectivité de la Commune, pour leur investissement et leur qualité de travail.

**Mme la Présidente** : Mme BOBO.

**Mme BOBO** : juste pour enchaîner, je vais faire ..., puisque l'on est sur la DRH, c'était pour savoir, le responsable qui chapeaute le social, le PEJF (Point Ecoute des Jeunes et des Familles) et tout ça, est-ce qu'il est inclus justement dans le pôle social, ou est-ce que c'est encore Mairie auprès de ....

**Mme la Présidente** : je pense qu'il est exclusivement Mairie.

**Mme BOBO** : on se posait la question, est-ce qu'il y a une proportionnalité.

**La Directrice Générale des Services de la Mairie** : oui, il y a une petite partie de mise à disposition qui est facturée au CCAS.

**Mme BOBO** : voilà, c'était quand même bien la question.

**Mme la Présidente** : enfin c'est à minima, au même titre que la DGS (Directrice Générale des Services), au même titre que la DRH (Directrice des Ressources Humaines) etc...

**M. FEDOU** : juste une question, concernant le CTI, il faut que ça passe en délibération au Conseil d'Administration ou c'est déjà mis en application ?

**La Directrice Générale des Services de la Mairie** : non, il n'y a pas de délibération du Conseil d'Administration, c'est un arrêté.

**M. FEDOU** : on n'a pas besoin de prendre une délibération ?

**La Directrice Générale des Services de la Mairie** : non, d'après les informations que j'ai, non.

**M. SEVERAC** : de toute manière, ça va aller avec le budget 2023, s'il y a besoin d'une délibération, on la votera le 12 avril, plus elle attend, plus le pactole va être gros.

**Mme BOBO** : on va faire le rapport, par-rapport à Fonsorbes l'Humain d'Abord.

Pour Fonsorbes l'Humain d'Abord, le soutien aux personnes, le lien social est primordial, ils doivent être des axes forts pour permettre de faire face aux réalités se dégradant pour de plus en plus de gens. Comme pour le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) communal, celui du CCAS se caractérise par ses manques. Sur le contexte général, pas un mot sur le contexte géopolitique international où crises de conflits entraînent une incertitude économique générale associée aux effets du réchauffement climatique. Tout cela entraîne une inquiétude sur notre devenir, entraînant une morosité impactant nombre de nos concitoyens, et amenant du repli sur soi, surtout que les indicateurs de croissance et de l'activité économique sélectionnés amènent à rester dans la seule logique de consommation productiviste, individualiste, qui détruit notre nature, contribue au déséquilibre des relations géopolitiques, participe à l'aggravation de la crise climatique, et aggrave les écarts entre plus riches et plus pauvres. Au dernier sommet de DAVOS, des personnes fortunées ont indiqué qu'il fallait stopper cet écart se creusant entre riches et pauvres, au risque de voir nos sociétés exploser. Ramenons tout cela à un exemple, l'utilisation des aliments de nos cantines, provenant de l'industrie agro-alimentaire utilisant des produits venant d'Amérique du Sud, participant ainsi à la déforestation de l'Amazonie, qui impacte le climat. Donc, notre gain financier à l'instant T nous détruit irrémédiablement à l'instant T plus un, et la facture ne sera que plus lourde. L'absence de prise en compte de ces facteurs amène irrémédiablement à des manques sur la Commune, ce rapport du DOB en est la preuve. Comme nous le martelons depuis des années, l'action sociale communale doit être volontariste en allant vers les gens en particulier les plus en difficultés. Nous reformulons notre proposition d'une réflexion sur une aide auprès des personnes isolées, exemple sortant d'hospitalisation. Les données continues dans ce rapport sont inquiétantes et nos alertes sur la dégradation de la situation malheureusement se concrétise. Le chiffre de la hausse du chômage est édifiant avec plus de 17 % de progression. Vos réponses sont les dispositifs habituels existants depuis des années, il faut d'autres initiatives face à une situation qui manifestement se dégrade, dont vous êtes les seuls à sembler ne pas le percevoir. Les associations caritatives sont débordées et ont du mal à faire face. Elles repèrent de plus en plus de jeunes en difficultés, des dames seules après des divorces sans revenu par exemple, et des personnes qui n'arrivent pas à faire valoir leurs droits. Les actions bénévoles vont toucher leur limite. La création d'une MDS sur la Commune ne peut être que bénéfique, nous devons tout faire pour l'obtenir et un partenariat CCAS – Département – Communes limitrophes et associations devient impératif, elle n'apparaît pas dans ces orientations. Dans votre rapport, vous n'évoquez pas la problématique des addictions, des violences intrafamiliales et des problèmes d'alimentation, autant d'éléments nous inquiètent. Nous pouvons nous réjouir d'une hausse des moyens pour le CCAS, en relativisant car l'essentiel de la hausse vient des participations des bénéficiaires. D'ailleurs, il faudrait étudier si en proportion, les personnes à bas revenus sont représentées, et les hausses annoncées ne vont pas, à vérifier avec le budget, couvrir les incidences salariales obligatoires et les hausses liées à l'énergie. Il faut différencier l'action sociale et les actions du lien social pour clarifier la politique mise en œuvre. Les initiatives autour de La Mosaïque des Partages et vers le plus grand nombre sont à poursuivre. Dans cette période de hausse de prix de l'énergie, nous pouvons nous attendre à un accroissement des besoins. Une partie de la classe moyenne est en train de décrocher, ce rapport n'en parle pas, aucune réponse préventive n'en est évoquée. Le logement va être un élément important. Offrir un parc social suffisant est une forme d'aide non négligeable. Nous ne voyons pas de projets ni de capacité de mobiliser du foncier pour y répondre. Se résoudre à payer l'amende n'est pas admissible.

La Commune va devoir accueillir des habitants dont les logements sont détruits à Muret, en regardant les difficultés de ces publics, une anticipation serait nécessaire. Nous réitérons notre demande d'augmenter le nombre de logements pour le CCAS, avec une enveloppe identique comme nous l'avons montré en Conseil.

Nous nous félicitons de l'accroissement du personnel, mais il convient d'en redéfinir les contours pour des actions plus ciblées vers nos concitoyens. Nous pensons aussi à ce personnel communal du CCAS, lui aussi touché par le drame de Madame DARROS, d'autant plus que sans concertation, il était annoncé que la présumée auteur des faits allait arriver sur ce service. Nous réaffirmons notre soutien aux agents. Enfin, la décision d'investir dans du photovoltaïque est une bonne nouvelle. Mais quelle perte de temps et d'argent si comme nous le demandions, cela avait été fait depuis au moins l'agrandissement, en lien avec le refus d'utiliser les autres formes d'énergie renouvelables, sauf pour le fonctionnement par énergie solaire du portail que nous avons initié.

Nous nous félicitons des améliorations apportées, permis, micro-crédit, BAFA. Nous encourageons à poursuivre. En conclusion, si nous relevons ces avancées, nous ne sentons pas une majorité municipale qui mesure l'impact de la crise qui se profile sur notre Commune et nous pouvons laisser les associations caritatives faire le plus gros du travail, sauf à ce que cela soit un choix politique assumé. Nous espérons que cela n'est pas le cas et que vous allez entendre notre souhait de se donner les moyens d'aller vers les gens dans le besoin. Merci de votre écoute.

**Mme la Présidente** : je vous reconnais bien en donneuse de leçon, Mme BOBO. Je voudrais juste vous rappeler que ...

**Mme BOBO** : merci.

**Mme la Présidente** : ... en dernier Conseil Municipal, lorsqu'il a été question d'une motion pour demander, notamment ce qu'a expliqué Philippe tout à l'heure, ce qui concerne le Schéma de COhérence Territoriale et le besoin que l'on a de ne pas être bloqué par le Zéro Artificialisation Nette, notamment pour pouvoir créer des surfaces destinées au développement économique, vous n'avez pas voté la motion, donc c'est très, très paradoxal, très paradoxal.

**Mme BOBO** : c'est pas pour les mêmes raisons

**Mme la Présidente** : oui, sauf que là vous êtes en train de dire, il ne faut pas tout mélanger, c'est clair, nous tout ce que l'on veut c'est créer de l'emploi et c'est pouvoir construire. Si on n'a pas les terrains nécessaires et suffisants qui soient libérés par le Schéma de COhérence Territoriale, on ne pourra pas faire. Vous tenez un discours et vous ne nous soutenez pas quand on essaye de faire bouger des lignes qui sont des lignes supra communales. Vous savez bien que ça ne nous appartient pas ces décisions-là. Dommage, comme dit Christine.

Et puis accueillir, faire du logement social, on n'a pas de doute là-dessus, notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) c'est 30 ou 40 % de logements sociaux sur toutes les opérations. C'est vrai que des opérations récentes il n'y en a pas eues. Il y aura Cantelauze dans quelques semaines, dans quelques mois, qui devrait débiter. Néanmoins, accueillir de la population, sans pouvoir lui fournir de l'emploi, c'est compliqué. Cette population-là, c'est des gens qui sont déjà en difficultés puisqu'ils relèvent du logement social, si on ne peut pas leur proposer de l'emploi, si on ne peut pas leur proposer de moyens de transport pour aller « bosser », s'ils n'ont pas voiture, les moyens qui sont les nôtres, il y a des Communes beaucoup plus riches que nous qui fort probablement peuvent assurer un meilleur accompagnement que ce que nous pouvons faire. Ce n'est pas parfait, on essaye de faire au mieux, encore une fois avec les moyens qui sont les nôtres et je ne vous permets pas de dire qu'on traite ça par ..., alors l'expression, je ne sais plus quelle expression vous avez employée, mais non, on ne s'en moque pas non, non, on ne s'en moque pas.

**Mme BOBO** : non mais, les transports, il y en a.

**Mme la Présidente** : vous avez essayé d'aller « bosser » à Blagnac ou à Colomiers en prenant les bus depuis Fonsorbes.

**Mme BOBO** : ah oui, dans ce sens-là oui.

**Mme la Présidente** : jusqu'à preuve du contraire, les zones d'emplois, elles ne sont pas à FONSORBES, donc si on veut les avoirs, il faut que le SCOT accepte que nous les ayons.



**Mme BOBO** : oui. Mais après il faut se donner les moyens, peut-être avec TISSÉO aussi de voir, de refaire les ..., de refaire peut-être.

**Mme la Présidente** : encore une fois, vous avez refusé de voter la motion.

**Mme BOBO** : discutez avec TISSÉO, il n'y a pas que TOULOUSE, en direction de TOULOUSE.

**Mme la Présidente** : il y a l'Express qui est prévu en 2025.

**Mme BOBO** : c'est ça, le 2025, voilà.

**Mme la Présidente** : non mais attendez, vous croyez que FONSORBES prend les décisions au niveau de TISSÉO. On discute, on discute avec TISSÉO, on discute avec le Département.

**Mme BOBO** : ce n'est pas d'aujourd'hui le problème de la mobilité sur FONSORBES.

**Mme la Présidente** : on défend, c'est bien pour cela que l'Etat l'avait reconnu, en nous exonérant de la pénalité de la Loi SRU. Je peux vous assurer que dans toutes les instances nous défendons FONSORBES, et on a besoin de l'appui de tous, pour avancer. Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque chose sur ce débat.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023			
VOTE	Pour	14	
	Contre		
	Abstention		

#### **4 – Modification du Règlement Intérieur du CCAS et des aides facultatives – Chapitre Commission Permanente**

**Mme LACOSTE** : nous nous sommes vus en Commission Permanente la semaine dernière, pour revoir ensemble le règlement intérieur du BAFA, puisque suite à la première année de mise en place, on a jugé qu'il y avait quelques améliorations à apporter. Un point qui n'est pas une amélioration, mais qui est la loi qui a été modifiée. Pour pouvoir se présenter au BAFA, il ne faut plus être âgé d'au moins 17 ans, mais de 16. Les enfants à partir de 16 ans peuvent prétendre à la formation. Ensuite, on a vu que le déroulement sur une année civile c'était un petit peu compliqué pour les jeunes, du coup on a dit qu'on partait sur une année scolaire. Le déroulement se fait sur une année N, avec la formation générale sur les vacances de printemps, le stage de 14 jours qui est dû en contrepartie par les jeunes sur des structures ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ou CAJ (Centre Animation Jeunes) ou ALSH sur la Commune ou sur l'agglomération, la formation approfondissement qui sera réalisée sur les vacances d'hiver de l'année N+1. Cette année, on l'a faite sur les vacances de Noël. Corinne, tu penses à autre chose ?

**Mme la Présidente** : donc, c'est anecdotique.

**M. FEDOU** : c'est bien ce qui a été dit en Commission. Juste rappeler qu'il y a l'augmentation du coût.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Modification du Règlement Intérieur du CCAS et des aides facultatives – Chapitre Commission Permanente			
VOTE	Pour	15	
	Contre		
	Abstention		

**Mme BOBO** : j'aurais juste quelque chose à ajouter. Par-rapport à la communication sur cet accès à l'aide au BAFA, sur le site internet de la Mairie, il n'y a rien du tout.

**Mme la Présidente** : en fait, si on veut toucher les jeunes, il faut passer par les réseaux facebook, etc...

**Mme BOBO** : oui, mais quand même ça serait bien, parce que si les parents, même pour le permis, les parents peuvent être intéressés, peuvent aller sur le site, et il n'y a rien du tout à ce jour.

**M. FEDOU** : et peut-être instaurer, alors je vais peut-être dire une bêtise, des micro-vidéos TikTok. C'est vrai que les jeunes sont là-dessus. Je ne sais pas.

**Mme la Présidente** : c'est les Chinois, donc on s'en méfie.

**M. FEDOU** : non mais c'est vrai, ça touche peut-être plus les jeunes à l'heure actuelle. Peut-être voir avec le Service Communication.

**La Responsable du Pôle Social** : pour information, la deuxième année on a beaucoup plus de monde, je pense qu'il va y avoir peut-être des gens sur liste d'attente.

**M. FEDOU** : oui, parce que tout à l'heure dans le DOB, quand on dit que ce n'est pas assez visible, je pense que les ..., on va pas assez au-delà de ..., juste de l'information Mairie ou site internet, il faut aller... .

**Mme LACOSTE** : on est allés au lycée déjà. Un lien plus pérenne va se mettre en place avec le lycée. Je pense qu'il y a beaucoup de communication qui pourra se faire par-là, avec la Maison des Lycéens. On y travaille, mais c'est vrai que finalement le bouche à oreille d'une année sur l'autre a permis d'avoir beaucoup plus de monde cette année.

**Mme BOBO** : mais comme on l'a signalé, il faut peut-être y aller avant le lycée. Parce que ceux qui sortent de troisième, qui vont aller en lycée professionnel autre que celui sur FONSORBES, eux ne vont pas être informés, n'étant pas au lycée de FONSORBES.

#### 5 – Aide facultative au BAFA – Convention de partenariat 2023

**Mme LACOSTE** : là c'est le partenariat, avec les modifications sur la convention ce sont les dates, puisque la formation générale aura lieu samedi 22 au samedi 29 avril, et l'approfondissement du 12 au 17 février 2024.

Le deuxième point que nous avons vu, qui est modifié, ce sont les tarifs puisque nous avons décidé cette année aussi de ne pas proposer la demi-pension, parce que c'était compliqué à mettre en œuvre et que les enfants ne s'y retrouvaient pas non plus. Donc finalement, chacun amènera son repas à partager sur un temps commun, bien sûr, d'échanges. Les tarifs sont modifiés pour les bénéficiaires dont le CCAS prendra en charge la formation générale qui est à 270 €, l'approfondissement à 230 €, et pour les bénéficiaires extérieurs qui sont hors dispositif CCAS, la formation générale est à 280 € et l'approfondissement à 240 €.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Aide facultative au BAFA – Convention de partenariat 2023			
VOTE	Pour	15	
	Contre		
	Abstention		

#### 6 – Aide facultative au Microcrédit

**Mme la Présidente** : si j'ai bien compris, Madame la Responsable du Pôle Social, vous avez eu une formation avec CREASOL. Si vous voulez bien nous expliquer le fonctionnement de l'aide en question.

**La Responsable du Pôle Social** : on a eu une formation avec la chargée du CCAS. C'était une formation d'une journée, qu'il nous a raccourci en deux heures. Peut-être qu'il avait beaucoup d'espoir sur nous. Pour l'instant ça y est, on a la formation, on attend les codes. Normalement après on est opérationnel, les codes devraient arriver, il nous a dit que c'était assez rapide, ça fait deux fois que je les relance. Il y a déjà une personne qui m'a contacté pour un financement d'une voiture, je la recontacte dès que j'ai mes codes. Le monsieur qui était venu nous présenter le CREASOL est parti à la retraite, il y a un petit transfert avec la nouvelle personne, qui est de Montpellier, mais très disponible aussi, tout cela fait que cela prend peut-être un peu de retard.

**M. FEDOU** : là, vous allez juste faire le suivi du dossier, c'est tout.

**La Responsable du Pôle Sociale** : juste le montage du dossier, on ne fait pas le suivi, les relances s'il y a des impayés, on ne fait pas. On fait juste le montage du dossier, c'est déjà pas mal. On instruit une pré-demande où il y a le reste à vivre qui est calculé automatiquement, c'est un petit logiciel qui fait cela. Suite à cela, CREASOL a quarante-huit heures pour répondre. Si c'est négatif, tout s'arrête là, si c'est positif, là il faut constituer un dossier vraiment très administratif, scanner toutes les pièces et suite à cela, le crédit se débloque.

**M. FEDOU** : tout à l'heure, la question qui était dans le DOB, moi j'ai peur, qu'avec la montée en charge, que la Responsable du Pôle Social n'ait pas le temps de gérer tout ça, avec la montée en charge. C'est ma crainte.

**Mme la Présidente** : on va rester vigilants.

#### **7 – Repas des aînés – Bilan de la manifestation**

**Madame LACOSTE** : le 21 janvier 2023 a eu lieu le repas des aînés, comprenant les frais de traiteur et autres dépenses liées à l'organisation de la manifestation. Le reste à charge du CCAS s'élève à 7 642€. Une fois qu'on aura tout payé, qu'on aura déduit la participation financière des personnes imposables ainsi que celle des élus et membres du CCAS, le reste à charge est de 7 642 €.

**Mme la Présidente** : c'était une belle journée, les gens étaient ravis, on a bien mangé, c'était sympathique, c'était agréable, je pense que les gens étaient contents.

#### **8 – Activités de « La Mosaïque des Partages »**

**Mme la Présidente** : les activités de ce premier trimestre 2023, Madame la Responsable du Pôle Social.

**La Responsable du Pôle Social** : le trimestre n'est pas encore terminé. Au niveau du bilan, le mois de parrainage a eu du succès, beaucoup d'adhérents du Centre Social ont joué le jeu d'amener un voisin, un ami. Là en février, beaucoup de gens sont passés, certains se sont inscrits d'autres n'ont fait que connaître la structure, mais déjà au moins ils savent qu'on existe, donc c'était le but recherché, ce n'était pas d'augmenter nos effectifs, mais au moins que les administrés Fonsorbais connaissent l'existence du Centre Social et un peu ce qu'on pouvait y proposer. Les jeudis éphémères. La promenade a également beaucoup de succès. On fait exprès de nommer notre activité promenade, ce n'est pas du tout un atelier physique, c'est plutôt un atelier de lien social, qui se fait à l'extérieur.

Durant les vacances scolaires pareil, on a eu du succès aussi. C'est de plus en plus connu, nos ateliers sont complets. Ce qui reste c'est les « Dis-moi dix mots ». Vendredi 24 mars on fait un petit spectacle en partenariat avec le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et la Mosaïque des Partages et un petit groupe du Service Jeunesse qui propose aussi de la danse, on est en partenariat.

**Mme la Présidente** : c'est à 19h au Cinémuz, vendredi prochain.

**La Responsable du Pôle Social** : non, c'est au Trépadé.

**M. FEDOU** : est-ce que vous avez retrouvé une fréquentation avant COVID ou pas ?

**La Responsable du Pôle Social** : ça y est, ça reprend normalement.

**9 – Personnel CCAS – Modification du forfait mobilités durables**

**M. SEVERAC** : vous vous souvenez sans doute que le Conseil d'Administration avait approuvé par délibération du 16 juin 2021 l'instauration du forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la Commune, puis du CCAS, dès lors qu'ils certifiaient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile travail avec leur vélo personnel ou en co-voiturage sur une période de minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité du temps de travail, la durée de présence dans l'année au titre de laquelle ce forfait est versé. Le dispositif règlementaire a été modifié, le montant du forfait était de 200 € par an. Ce dispositif a été modifié par le décret du 13 décembre 2022 qui a élargi à la fois les modalités et assoupli les conditions pour y accéder. On vous propose, comme c'est le cas pour la Commune, de modifier notre règlement du forfait mobilités durables pour les agents du CCAS également. Les modifications sont les suivantes : côté bénéficiaires, les agents contractuels de droit privé sont désormais éligibles au même titre que les agents publics, ce qui n'était pas le cas. Des nouveaux moyens de déplacements ont été ajoutés à la liste, sont notamment les engins de déplacements personnels motorisés comme les trottinettes électriques, hoverboards et autres gyropodes, en plus des vélos, mais toujours pas, quand même, les marcheurs à pieds. Les marcheurs à pieds, eux, ils n'y ont pas droit. Les utilisateurs de service de mobilités partagées, autopartage, en plus du co-voiturage. Le nombre de jours d'utilisation, le nombre minimal de jours d'utilisation était de 100 jours dans l'année, il passe désormais à 30 jours minimum, une ouverture plus large. Le montant est modulé. De 30 jours à 59 jours, c'est 100 € ; de 60 à 99 jours c'est 200 € ; au-delà de 100 jours par an c'est 300 €. Le forfait mobilités durables peut-être cumulé avec le versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement en service public de location de vélos. Il n'y a plus de modulation en fonction de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Ces nouveaux modes de calcul du forfait de mobilités durables s'appliquent de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'élargissement des nouveaux modes de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre, parce qu'il y a un distinguo dans la loi entre le forfait et puis l'intégration de trottinettes. Il nous faut adopter une délibération du Conseil d'Administration pour pouvoir que ça s'applique aux agents du CCAS.

**Mme BOBO** : c'était juste savoir s'il y avait davantage de personnes avec ces conventions qui sont passées ?

**Mme la Présidente** : pour l'instant on n'a pas de retour. A vélo, moi je n'en vois pas plus.

**Mme BOBO** : vous pouvez les voir. C'était ça ma question.

**Mme la Présidente** : à vélo, moi je n'en vois pas davantage. Peut-être que je ne suis pas au bon endroit au bon moment. En co-voiturage, peut-être que ça fonctionne pour certains.

**Mr SEVERAC** : 30 jours, il va y en avoir un peu plus, pour les vélos, surtout qu'il a fait beau plus de 30 jours dans l'année.

**M. FEDOU** : aujourd'hui, tout ce qu'il y a de plus pour l'agent, c'est bon à prendre, même si c'est 30 jours pour venir à vélo ou en co-voiturage, c'est 100 € à prendre.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel CCAS – Modification du forfait mobilités durables		
VOTE	Pour	15
	Contre	
	Abstention	

**10 – Personnel CCAS – Modification des modalités du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

**M. SEVERAC** : vous avez eu dans la note de synthèse, la proposition. En fait, il s'agit de modifier le règlement actuel du CIA, qui rentre dans le régime indemnitaire des agents, de modifier le règlement sur un point très précis. En fait, pour faire coïncider toutes les périodes d'application du texte sur la même période, qui aille du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre. Il y avait deux possibilités d'interprétations différentes selon le règlement intérieur précédent. Pour harmoniser, on fait la modification qui vous est soumise, qui a été adoptée au niveau Communal et en Comité Technique, pour harmoniser et faire qu'il n'y ait qu'une seule période, pour comptabiliser les absences, pour comptabiliser les évaluations, enfin toutes les périodes d'application du CIA.

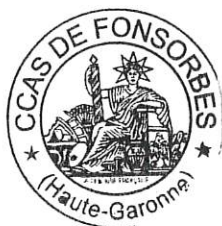
Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Personnel CCAS – Modification des modalités du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)			
VOTE	Pour	15	
	Contre		
	Abstention		

La séance prend fin à 19h10

La Secrétaire de séance,



LACOSTE Christine



Madame la Maire,  
Présidente du CCAS



SIMÉON Françoise